

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	14 février 2025
Numéro	25.328	Heure	12h21

Auteur-e(-s) : Romain Dubois

Titre : Problèmes sur les lieux d'apprentissage : communication suffisante ?

Contenu :

Il semblerait que les informations relevées par l'office des relations et des conditions de travail (ORCT) en lien avec ses visites sur les lieux de travail, singulièrement les problèmes de respect du droit du travail, ne sont pas systématiquement transmises à l'office des apprentissages (OFAP).

Ne serait-il pas important que la surveillance des apprentissages soit informée des problèmes sur les lieux de travail ? Cette pratique pourrait-elle être modifiée à l'avenir ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Romain Dubois

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :